



BULGARIE

Numéros utiles

▶ **Ambassade de France**, permanences (24h/24) :

- 27-29, rue Oborishte, 1504, SOFIA
- Téléphone : (00 359 2) 965.11.00.

▶ **Section consulaire** les jours ouvrables de 8h30 à 18h00 :

- 21A, rue Oborishte, 1504, SOFIA
- Téléphone : (00 359 2) 965.11.00
- Télécopie : (00 359 2) 965.11.71

▶ **Service des migrations du Ministère de l'Intérieur**

- 48 boulevard Maria Louisa, 1202 SOFIA
- Téléphone : (02) 982 33 16
- Adresse Internet : migration@mvr.bg

▶ Police de la route : 165.

▶ Police : 166

▶ Samu bulgare : 150.

▶ Assistance routière : 146.

▶ **Médecin conseil du poste** :

Pr. V. Pilosoff - Hôpital national de cardiologie 65, rue Konjovitza Sofia 1309
hôpital : 00.359.2 / 921.14.16

domicile : 00.359.2 / 843.04.23
portable : 00.359 / 888.452.682
télécopie : 00.359.2 / 843.04.23
Adresse Internet : vpilossoff@hearthospital.bg ou vladpilo@tae.bg

► **Consul honoraire de France et d'Allemagne à Varna :**

M. Nedyalko NEDELCHEV (du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h) : 3, rue
Bratia Chkorpil, 9000 VARNA.
Tél : 052 693 693 ou depuis l'étranger (00.359) 52.693.693
Télécopie : (052) 749 400
Adresse Internet : nedelchev@honoraryconsul.bg
Monsieur Nedelchev est anglophone et germanophone.
Sa secrétaire, Katia Gueorguieva, est francophone :
k.georgieva@honoraryconsul.bg et info@honoraryconsul.bg

Sécurité

Bien que la Bulgarie puisse être dans l'ensemble considérée comme un pays relativement sûr sur le plan de la sécurité au quotidien, un certain nombre de précautions élémentaires s'imposent, plus particulièrement pour les touristes voyageant individuellement :

- La nuit, ne pas circuler à pied, dans les agglomérations en dehors du centre ville ;
- A Sofia, éviter le quartier de la gare et, dans toutes les agglomérations, les parcs non éclairés et les passages souterrains.
- Ne pas laisser un sac sans surveillance et être vigilant concernant des vols à la tire, très répandus en ville et dans les lieux touristiques, en particulier dans les transports et les lieux de consommation (bars, restaurants..). Il est également conseillé de se munir d'une photocopie de ses pièces d'identité afin de faciliter toute démarche administrative en cas de perte ou de vol.

Afin de se prémunir contre tout problème éventuel, nos ressortissants sont invités à n'effectuer leurs opérations de change que dans les établissements habilités (banques et bureaux de change) relevant des réseaux ayant une notoriété internationale, nombreux dans les villes et dans les sites touristiques, et de ne pas conserver sur eux une somme importante en liquide. La prudence est également de mise lors d'opérations de retrait dans les distributeurs (cas croissants de fraudes à la carte bancaire).

Pour les voyageurs se rendant en Bulgarie avec un véhicule, leur attention est appelée sur **la recrudescence des vols de voitures**, en particulier les 4X4 et, d'une manière générale, tous les modèles récents. Il est donc vivement recommandé de :

- Ne pas laisser de documents dans le véhicule (passeport, CNI, permis de conduire, carte grise, assurance automobile) ;
- éviter de rouler la nuit sans nécessité impérieuse (mauvais état des routes, présence de charrettes et d'animaux, véhicules à l'arrêt sans éclairage) ;
- Eviter de laisser son véhicule sans surveillance et choisir de préférence des parkings gardés.

RISQUE SISMIQUE

La Bulgarie se trouve dans une zone sismique, et même si l'activité y est rare et en général modérée, un séisme est possible à tout moment, sans signe avant-coureur.

Transports

Infrastructure routière

Les routes sont dans un état médiocre, surtout à la fin de l'hiver. De novembre à avril, les chutes de neige importantes rendent la circulation difficile. Il est recommandé de rouler prudemment en raison des très nombreux nids-de-poule.

En cas d'accident, il convient d'attendre l'arrivée de la police.

L'approvisionnement en carburant (95 sans plomb) est disponible partout.

Le taux d'alcoolémie toléré au volant est de 0,5 G/L. Les contrôles de police sont fréquents.

Précautions d'usage concernant les transports en taxi, tout particulièrement lors de l'arrivée à l'aéroport de Sofia :

Malgré un meilleur contrôle exercé par la police du fait d'une présence accrue d'agents de la force publique à proximité des stations de taxi, un trop grand nombre de nos compatriotes se retrouvent encore, notamment lors de leur arrivée à l'aéroport de Sofia, pris en charge par des compagnies pratiquant au grand jour à l'égard des touristes étrangers non avertis des tarifs frauduleux. De ce fait, quelques précautions doivent être observées pour éviter toute déconvenue :

1 - Refuser systématiquement d'être pris en charge par des particuliers se proposant de vous transporter. Pour mémoire, tous les taxis sont de couleur jaune.

2 - Bien regarder la grille des tarifs (figurant sur la vitrine arrière droite du véhicule). Ces derniers sont généralement compris :

- de jour entre 0,55 et 0,70 stotinki (0,27 et 0,35 euros)
- de nuit entre 0,69 et 0,80 stotinki (0,35 et 0,40 euros)

Ces tarifs sont notamment ceux pratiqués par les compagnies de taxi les plus importants : "OK Supertrans" et "91280".

L'indemnité kilométrique ne doit en aucun cas excéder la somme de 1 lev.

3 - Sur la base de ces tarifs affichés, s'assurer que le prix demandé en fin de course reste dans des limites raisonnables. En effet, certaines taxis sont dotés d'une "pédale d'accélération des tarifs", bien évidemment invisible du touriste. A titre d'exemple, une course de jour de l'aéroport au centre ville de Sofia, distants d'environ 10 kilomètres, ne saurait en aucun cas dépasser la somme de 20 levas.

4 - Toute contestation ne peut s'exercer qu'à l'encontre du prix pratiqué au regard de l'indemnité kilométrique affiché ou de l'absence de prix affichés. En cas de litige, aucune réclamation portant sur des prix abusifs mais qui auraient été affichés clairement (ex : prix de 150 levas exigés pour se rendre de l'aéroport à Sofia sur la base d'une indemnité kilométrique d'un montant élevé mais affiché sur la vitre arrière droite) ne saurait aboutir auprès des autorités bulgares.

Réseau ferroviaire

Il est souvent lent. Le niveau de confort est en amélioration. Il représente un moyen de transport bon marché.

Transport aérien

Deux compagnies assurent des vols directs avec Paris. Air France propose un vol quotidien Paris-Sofia-Paris. Air Bulgaria assure 3 vols par semaine: mercredi, vendredi, dimanche. Une seule compagnie bulgare assure les vols intérieurs de Sofia à destination de Varna et Bourgas : La compagnie bulgare « Hemus » (tél : 359.2.981.83.30).

Entrée / Séjour

Les ressortissants de l'Union Européenne sont dispensés de visas de court et de long séjour : ils peuvent entrer et séjourner en Bulgarie avec un passeport ou une carte nationale d'identité en

cours de validité pour un séjour ne dépassant pas trois mois, sans autre formalité. Au delà, les ressortissants communautaires devront se présenter, dans un délai de trois mois à compter de la date de leur entrée sur le territoire bulgare, auprès du service des migrations du Ministère de l'Intérieur afin d'y obtenir un certificat de résidence prolongée, délivré le jour même du dépôt de la demande.

Les voyageurs se rendant en Bulgarie par la voie terrestre (automobile, bus,...) et transitant par la Serbie doivent obligatoirement être munis d'un passeport en cours de validité pour entrer dans ce pays. Il est recommandé de consulter la fiche Conseils au voyageurs de la Serbie.

► **Assurance médicale de voyage :**

Depuis le 1er janvier 2007, les soins médicaux qui auront été nécessaires lors d'un séjour peuvent être directement pris en charge pour les personnes munies d'une carte européenne d'assurance maladie. Individuelle et nominative, la CEAM doit être demandée avant le départ du voyageur auprès de sa Caisse d'Assurance Maladie. Chaque membre de la famille devra disposer de sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

La CEAM, valable un an, remplace le formulaire E111 et d'autres formulaires (E110, E119 et E 128), utilisés jusqu'à présent dans le cadre de séjours temporaires en Europe. Elle ne permet en aucun cas de recevoir des soins dits programmés (soins consécutifs à un traitement entrepris avant le séjour, soins ne pouvant être dispensés en France) qui restent soumis à la présentation du formulaire E112 et à l'accord préalable de la caisse de sécurité sociale.

A défaut, il est conseillé aux voyageurs de contracter une assurance médicale de voyage auprès d'un assureur privé.

► **Véhicule motorisé :**

Tout ressortissant français se rendant en Bulgarie ou transitant par le territoire bulgare en véhicule motorisé doit être en possession des documents du véhicule (carte grise et carte internationale d'assurance, dite « carte verte »). Le voyageur devra cependant vérifier la validité territoriale de sa carte verte pour les pays dont il aura à effectuer la traversée et qui se situent en dehors de l'Union Européenne.

● **Vignette :**

Depuis le 1er janvier 2005, tout automobiliste souhaitant circuler en Bulgarie doit acheter au poste frontière, une vignette qui sera apposée sur le pare-brise.

Les tarifs 2007, pour les véhicules de tourisme allant jusqu'à 8 places (conducteur compris) sont :

- Pour une semaine : 10 leva, soit environ 5, 12 euros;
- Pour un mois : 25 leva, soit environ 12,80 euros;
- Pour une année : 67 leva, soit environ 34,30 euros.

Le défaut de vignette peut entraîner le paiement d'une amende (100 leva pour les véhicules de tourisme).

● **Vol ou disparition du véhicule**

En cas de vol ou de disparition de votre véhicule, il vous appartient d'effectuer les démarches suivantes, accompagné d'un traducteur, si vous ne maîtrisez pas le bulgare.

- 1/ Obtenir un rapport de police auprès du commissariat le plus proche de l'endroit du vol ;
- 2/ Aller au tribunal régional pour se faire délivrer par le procureur une attestation de vol. A Sofia, il est situé près de la Maison de la Radio - 1, bd. Dragan Tzankov ;
- 3/ Vous rendre au Palais de justice, afin de faire apposer un visa sur l'attestation de vol délivrée par le procureur, son coût est d'environ 6 leva (soit 3 euros). A Sofia, il se trouve sur le bd. Vitosha (bâtiment aux deux lions), l'entrée est située rue Alabin (rue perpendiculaire au bd. Vitosha); 4ème étage (bureau 58) ;

Si vous êtes victime du vol de voiture dans la région de Varna, l'agence consulaire pourra vous indiquer les adresses de ces différentes administrations. Pour les autres régions, la section consulaire de l'Ambassade de France sera à même de vous renseigner.

► **Tarifification dans les hôtels, musées et restaurants :**

Conformément aux dispositions de l'article 3a de la Loi sur le Tourisme, publiée au Journal Officiel le 25 novembre 2005 et entrée en application le même jour et qui se réfère à l'article 4, alinéa 1, de la Loi de Prévention contre la discrimination, la double tarification dans les hôtels et restaurants, appliquée jusqu'alors, ne peut plus être pratiquée.

► **Contrôle des changes :**

A l'entrée sur le territoire bulgare : toute somme en devises supérieure à 8.000 leva , soit 4.096 euros doit faire l'objet d'une déclaration qui sera remplie auprès des autorités douanières. A la sortie du territoire bulgare : toute somme en devises comprise entre 8.000 leva et 25.000 leva (soit 4.096 euros et 12.800 euros) doit faire l'objet d'une déclaration qui sera remplie auprès des autorités douanières

Une déclaration aux douanes est également nécessaire pour les métaux et les pierres précieuses ou pour des objets appartenant au patrimoine culturel bulgare.

► **Change :**

Il convient de mettre en garde contre des pratiques frauduleuses toujours très fréquentes dans de nombreuses officines de change. Ces dernières affichent des différences entre les cours d'achat et ceux de vente qui peuvent atteindre 75 pour cent. Il arrive également que le cours affiché soit modifié après votre entrée dans l'agence. Il est donc conseillé de changer auprès des banques ou de bureaux de change ouverts dans les grands hôtels.

► **Drogue :**

La Bulgarie est un pays de transit pour la drogue. Le gouvernement bulgare mène des actions contre les trafiquants et les auteurs d'infractions doivent s'attendre à des peines pénales très lourdes.

Santé

► **Epidémie de grippe aviaire :**

En février 2006, 3 cas de cygnes morts de la grippe aviaire ont été relevés dans l'Est de la Bulgarie. Aucune contamination dans les élevages domestiques ou industriels n'a été à déplorer depuis lors. Toutefois et par mesure de précaution, la Direction Générale de la Santé recommande aux voyageurs d'éviter tout contact avec les volailles et les oiseaux, c'est-à-dire de ne se rendre ni dans des élevages, ni sur les marchés aux volatiles.

Par ailleurs, les recommandations générales d'hygiène suivantes sont préconisées:

- **éviter de consommer des produits alimentaires crus ou peu cuits, en particulier les viandes et les œufs ;**
- **se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec un soluté hydro-alcoolique. Le virus se transmet par voie aérienne (voie respiratoire,) soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (nourriture, eau, matériel et mains ou vêtements souillés). Les espaces confinés favorisent la transmission du virus.**

Urgences/Samu : 150

PRINCIPAUX HOPITAUX A SOFIA :

* Hôpital des urgences Pirogov, (02) 952 11 61 - 21, boulevard Totleben.

En cas de brûlure : (02) 915 44 11, ou d'intoxication : (02) 915 42 33

A BOURGAS :

* Hôpital Départemental, (056) 81 05 74 à 80 - 73, boulevard Stefan Stambolov

* Urgences : 150 ou (056) 81 05 59

A PLOVDIV :

* Hôpital Départemental, (032) 90 61 22 - 234, boulevard Bulgaria

* Urgences : 150 ou (032) 90 61 31.

A VARNA :

* Hôpital Départemental, (052) 65 59 13 - 75, boulevard Tsar Osoboditel

* Urgences : 150.

A ROUSSE :

* Hôpital , (082) 887 324 ou 887 216 - 2, rue Nezavisimost

* Urgences : (082) 887 416 ou 887 422.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED), qui vous renseignera sur l'état sanitaire du pays, ou les sites de l'[Institut Pasteur de Lille](#) et de l'[Institut Pasteur de Paris](#).

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.